

# DAI 2022-2023.113 Questions-Réponses

## Questions :

1. La demande d'autorisation à Santé Canada pour l'utilisation du test Rapid Response de BTNX comme un autotest /auto-dépistage.
2. L'autorisation obtenue de Santé Canada pour l'utilisation du test Rapid Response de BTNX comme un autotest /auto-dépistage.
3. À la population du Québec, les substances dangereuses des tests Rapid Response de BTNX, tel qu'indiqué dans "L'Avis public - Trousses de détection rapide des antigènes de la COVID-19 et exposition possible à des substances dangereuses" (<https://recalls-rappels.canada.ca/fr/avis-rappel/trousses-detection-rapide-antigenes-covid-19-et-exposition-possible-substances>)

## Réponses :

### Questions 1 et 2

Aucune demande d'autorisation n'a été faite à Santé Canada pour l'utilisation du BTNX en auto-test.

À noter qu'il n'est pas un impératif ou une exigence légale pour le Québec de demander une autorisation à Santé Canada avant d'autoriser l'utilisation du BTNX en auto-test. À cet effet, les autorités sanitaires du Québec ont, dans leurs prérogatives, la responsabilité de prendre toute décision jugée utile et pertinente pour protéger la santé des Québécois.

Par ailleurs, plusieurs juridictions provinciales au Canada ont procédé à l'utilisation du BTNX de manière « off-label » pour le rendre rapidement disponible à la population considérant la situation épidémiologique et la gestion du risque.

### Question 3

À travers le site du [gouvernement du Québec](https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/utilisation-tests-rapides-maison) à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/utilisation-tests-rapides-maison>, la mise en garde ci-dessous est faite à l'endroit de la population pour un usage efficace et sécuritaire des tests rapides, incluant le BTNX.

Précautions à prendre :

- Garder les trousses de détection rapide des antigènes et les solutions hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Ne jamais avaler les solutions et éviter qu'elles entrent en contact avec les yeux et la peau. Contacter le [Centre antipoison](#) en cas d'ingestion accidentelle ou d'exposition directe de la peau aux solutions contenues dans les trousses.
- Se laver soigneusement les mains après l'utilisation.